

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} session

Année d'études : Licence 1^{ère} année
Enseignant responsable : Bourbousson Jérôme,
Bourbousson Marina

Durée de l'épreuve : 1H30
Documents autorisés : *aucun*

UEF T111C : Connaissances scientifiques (1)

EC 111C2 : Psychologie sociale et performance

Question 1-(/5 points)

Asch (1951) a montré que les individus pouvaient changer de jugement face à la pression sociale et a appelé ce phénomène le conformisme (ou conformisation).

- 1- Définissez la notion d'influence sociale (1 point)
- 2- Présentez l'expérience qu'il a dû réaliser pour confirmer cette affirmation (2,5 points)
- 3- Donnez les 3 facteurs, qui selon Asch, augmentent ou réduisent le conformisme (1,5 points)

Question 2-(/5 points)

Weiner (1992) a développé un modèle relatif aux attributions causales.

- 1- Qu'est-ce qu'une attribution causale ? (1 point)
- 2- Quel est son modèle ? (2 points)
- 3- Ce modèle peut-il être utile à un entraîneur ou à un enseignant ? Pourquoi ? (2 points)

Question 3 (5 points)

Chelladurai (1990) propose un modèle permettant d'expliquer les phénomènes de Leadership dans les équipes.

- (1 point) A-Présentez le modèle (sous forme de schéma)
- (2 points) B-Expliquez la différence entre cette théorie et les approches personnalistes ou situationnelles
- (2 points) C-Donnez au moins deux résultats d'études conduites dans le domaine du sport.

Question 4 (5 points)

Qu'est-ce que la sociométrie ? A quoi sert-elle ? Quelles sont ses limites ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^e session

Année d'études : **L1**
Enseignant responsable : *Julien Salliot*

Durée de l'épreuve : *1h30*
Documents autorisés : *aucun*

UE T111C : Connaissances scientifiques
EC 1131-- : Introduction à l'histoire

Le sujet comporte deux questions à traiter dans l'ordre de votre choix.
Le style et l'orthographe entrent en compte dans l'évaluation.

Question 1 (15 points) :

« Le sport (...) devient un des spectacles majeurs du XXe siècle »

(**G. Vigarello**, « Stades. Le spectacle sportif des tribunes aux écrans » dans J.-J. Courtine, A. Corbin, G. Vigarello (dir.), *Histoire du corps. T.3 Les mutations du regard. Le XXe siècle*, Seuil, 2006)

Après avoir discuté la pertinence de cette affirmation de G. Vigarello, vous présenterez les conséquences de ce phénomène sur le développement du sport en France au XXe siècle.

Vous répondrez en prenant appui sur les données du cours (CM, TD, auteurs étudiés) pour ARGUMENTER votre point de vue.

Question 2 (5 points) : Dans l'histoire des pratiques sportives, peut-on affirmer que l'évolution des techniques sportives a transformé le matériel utilisé ou est-ce l'évolution technologique du matériel qui a transformé les techniques sportives ?

Vous prendrez soin d'ARGUMENTER et d'ILLUSTRER votre réponse à l'aide d'exemples précis.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : **Licence 1**
Enseignant responsable : **Arnaud GUEVEL**

Durée de l'épreuve : **1 heure**
Documents autorisés : **aucun**

UEF T221C : Connaissances scientifiques (2)
EC T2233 : Fonctions physiologiques (2)

CONSIGNES GENERALES

Vous traiterez l'ensemble de ce sujet, soit les 100 items du QCM (partie I) et les questions relatives au contenu plus particulièrement des enseignements de TD (partie II).

QCM : les réponses sont à reporter sur la grille réponse ci-jointe.

ATTENTION : UTILISEZ UNE ENCRE NOIRE OU BLEUE.

COCHEZ LA OU LES PROPOSITIONS EXACTES SUR LA GRILLE REPONSE.

En cas d'erreur de votre part, effacez la totalité de la case avec du blanc correcteur et indiquez dans le cadre situé sous votre signature le numéro de la case altérée par erreur.

DANS LE CADRE RESERVE AU CODE REGLEMENTAIRE REPORTEZ VOTRE NUMERO DE TABLE. Section : inscrivez **STAPS**.

VOUS N'OUBLIEREZ PAS D'INDIQUER VOS NOM, PRENOM SUR LA GRILLE REPONSE A L'EMPLACEMENT PREVU.

IMPORTANT

ce sujet comporte : **6 pages**

L'UTILISATION DE LA CALCULATRICE N'EST PAS AUTORISEE

BAREME

PARTIE I, sur 10 points

- QCM

réponse JUSTE = + 2 points

réponse FAUSSE = - 1 point

PARTIE II, sur 10 points

PARTIE I (10 POINTS)**QCM**

Vous répondrez sur la grille réponse jointe que vous insérerez dans la copie anonymée.

Cochez sur la grille réponse les items présentant des affirmations exactes.

Les muscles squelettiques sont :

- 1) excitables, extensibles, élastiques et contractiles
- 2) organisés en faisceaux musculaires
- 3) soumis à un automatisme rythmique
- 4) composés de longues cellules plurinucléées à l'aspect strié
- 5) entourés par une couche de tissu conjonctif appelée périnysium

Les fibres musculaires lentes (I ou rouges) contiennent :

- 6) une forte concentration en créatine phosphate
- 7) un type de myosine dont l'activité ATPasique est élevée
- 8) un nombre important de mitochondries
- 9) de faible réserve de glycogène musculaire
- 10) un métabolisme oxydatif à forte capacité

Le réticulum sarcoplasmique :

- 11) permet d'acheminer l'influx nerveux dans la cellule en profondeur
- 12) permet d'assurer la liaison des filaments fins et épais au niveau du sarcomère
- 13) est constitué de sacs latéraux possédant une concentration élevée en ions calcium
- 14) est constitué de deux types de protéines contractiles : la myosine et l'actine
- 15) est situé entre les fibres musculaires

Concernant les myofilaments de la fibre musculaire squelettique :

- 16) l'organisation particulière des myofilaments est responsable de l'aspect strié des cellules musculaires squelettiques en microscopie
- 17) l'organisation des myofilaments au sein de la fibre musculaire est aléatoire et propre à chaque individu
- 18) les myofilaments fins se composent de deux brins d'actine et de molécules de myosine
- 19) la mobilité des têtes de myosine est induite par l'hydrolyse de l'ATP (adénosine tri-phosphate)
- 20) la contraction musculaire est initiée par la fixation du Ca^{2+} sur les filaments fins d'actine

Le Ca^{2+} nécessaire à la contraction musculaire des fibres musculaires squelettiques provient :

- 21) de la circulation sanguine
- 22) de l'extérieur de la cellule
- 23) des mitochondries
- 24) du réticulum sarcoplasmique
- 25) des noyaux de la fibre musculaire

Au niveau de la jonction neuro-musculaire, les molécules d'acétylcholine libérées suite à une stimulation nerveuse :

- 26) se fixent sur des récepteurs de l'élément pré-synaptique
- 27) se fixent sur des récepteurs de la terminaison axonale
- 28) se fixent sur des récepteurs nicotiniques
- 29) se fixent sur des récepteurs du réticulum sarcoplasmique à l'origine d'une libération massive de Ca^{2+}
- 30) induisent une entrée d'ions positifs (sodium) à l'intérieur de l'élément post-synaptique à l'origine de la formation d'un potentiel de plaque motrice (PPM)

La sommation spatiale :

- 31) correspond à l'augmentation de la force développée par une unité motrice en réponse à une augmentation de la fréquence de stimulation
- 32) correspond à la sommation des forces développées par plusieurs fibres au sein d'une même unité motrice
- 33) correspond à la sommation des forces développées par plusieurs unités motrices au sein d'un même muscle
- 34) est responsable de la formation de réponses mécaniques de type tétanos
- 35) implique un ordre précis de recrutement des unités motrices selon le principe de la taille

La gradation de l'intensité de la contraction musculaire est dépendante :

- 36) des caractéristiques électrophysiologiques des fibres musculaires qui composent le muscle mobilisé
- 37) du nombre d'unités motrices recrutées
- 38) du diamètre des fibres musculaires recrutées
- 39) des caractéristiques typologiques du muscle mobilisé
- 40) de la fréquence de contraction des fibres musculaires recrutées

Le recrutement des unités motrices s'organise selon le principe de la taille de Henneman :

- 41) il indique que le recrutement des fibres musculaires les premières recrutées sont celles qui produisent le plus de force
- 42) il indique que les fibres musculaires de type I sont les dernières recrutées
- 43) il indique que les unités motrices les premières recrutées sont celles possédant des corps cellulaires de gros diamètres
- 44) il indique que l'ordre de recrutement est fonction du niveau du seuil d'excitabilité des unités motrices (UM) : UM aux seuils les plus bas vers les UM aux seuils les plus élevés
- 45) il s'applique prioritairement aux mouvements dits « balistiques » ou à vitesse rapide

Le mode de contraction excentrique :

- 46) est dynamique
- 47) est statique
- 48) est associé à un allongement du muscle
- 49) est associé à un raccourcissement du muscle
- 50) n'implique pas d'interaction entre les myofilaments fins d'actine et épais de myosine

Le système cardio-vasculaire est traversé par du sang riche en oxygène au niveau :

- 51) des artères de la circulation systémique
- 52) de l'oreillette droite
- 53) des veines pulmonaires
- 54) des veines de la circulation systémique
- 55) du ventricule gauche

Le réseau artériel a des caractéristiques particulières :

- 56) c'est un système basse pression
- 57) ce réseau est dit pulsatif
- 58) sa contenance est élevée : $8/10^{\text{ème}}$ du volume sanguin total
- 59) les artères qui le constitue se collabent lorsque la pression diminue
- 60) les veines qui le constitue ont une vasomotricité suffisante pour assurer seules le retour veineux

Le sang est un tissu liquide aux caractéristiques particulières :

- 61) son rôle majeur est de garantir la constance du milieu intérieur
- 62) il est constitué d'un nombre important de cellules anucléées : les érythrocytes
- 63) il véhicule des cellules – les érythrocytes – qui ont pour rôle la défense de l'organisme
- 64) l'hématocrite moyen pour une femme est de 45% de plasma pour 55% d'éléments figurés
- 65) il véhicule des globules blancs qui ont pour rôle la défense de l'organisme

Concernant la contraction du myocarde :

- 66) tous les myocytes cardiaques reçoivent une innervation du système nerveux central
- 67) tous les myocytes cardiaques sont capables de générer un potentiel d'action

- 68) la propagation de l'influx nerveux entre les myocytes cardiaques se fait de proche en proche par l'intermédiaire des disques intercalaires.
- 69) le tissu nodal assure la génération de l'influx nerveux et la propagation de cet influx à l'ensemble des parois des ventricules
- 70) normalement, en dehors de toute atteinte du tissu nodal, c'est le faisceau de His qui impose le rythme de contraction du myocarde

Lors de la révolution cardiaque :

- 71) la systole ventriculaire correspond à un relâchement des ventricules
- 72) au cours de la diastole, les oreillettes se remplissent
- 73) au cours de la systole auriculaire les valvules sigmoïdes sont ouvertes
- 74) au cours de la systole ventriculaire la pression dans les ventricules ouvre les valvules auriculo-ventriculaires
- 75) au cours de la systole ventriculaire gauche, le sang est éjecté avec force vers la circulation systémique

Les échanges au niveau capillaire sont favorisés par un différentiel de pression entre l'intérieur et l'extérieur du capillaire. La pression :

- 76) hydrostatique crée un flux liquidien du liquide interstitiel vers le plasma
- 77) oncotique est très variable entre les pôles artériel et veineux du capillaire
- 78) hydrostatique augmente entre le pôle artériel et le pôle veineux
- 79) hydrostatique est supérieure à la pression oncotique du côté artériel
- 80) oncotique doit son existence à la présence d'une faible concentration de protéines dans le sang

Concernant l'organisation du système respiratoire :

- 81) les voies aériennes supérieures débutent au niveau du nez et s'achève au terme du larynx
- 82) les voies aériennes inférieures s'achèvent au niveau des alvéoles pulmonaires
- 83) les voies aériennes supérieures réchauffent, humidifient et filtrent l'air atmosphérique
- 84) le pharynx abrite les cordes vocales
- 85) le poumon droit est constitué de 2 lobes et le gauche de 3 lobes

Les phénomènes associés à la phase d'inspiration sont :

- 86) la diminution du volume de la cage thoracique
- 87) l'augmentation de la pression intra-pulmonaire (PIP)
- 88) la PIP est supérieure à la pression atmosphérique
- 89) un flux d'air des poumons vers le milieu atmosphérique (extérieur)
- 90) la contraction des muscles diaphragmatique et intercostaux externes

Comment se nomme le paramètre ventilatoire défini comme suit : « volume d'air contenu dans les poumons suite à une inspiration forcée maximale » :

- 91) le volume courant
- 92) le volume de réserve inspiratoire
- 93) la capacité vitale
- 94) le volume résiduel
- 95) la capacité pulmonaire totale

Concernant le transport de l'oxygène et du dioxyde de carbone :

- 96) la majeure partie de l'oxygène est transportée sous forme dissoute dans le plasma
- 97) la fixation de l'oxygène (% de saturation) sur l'hémoglobine est facilitée par un pH élevé (effet Bohr) et une température faible
- 98) lors du transport du CO₂ plus la Pression partielle en O₂ et le pourcentage de saturation de l'hémoglobine en O₂ sont élevés et plus le CO₂ se fixe à l'hémoglobine (effet Haldane)
- 99) le CO₂ se fixe à l'eau (H₂O) pour former de l'acide carbonique qui peut se transformer en ions bicarbonates
- 100) la majeure partie du dioxyde de carbone est transportée sous une forme associée à l'hémoglobine

PARTIE II (10 POINTS)

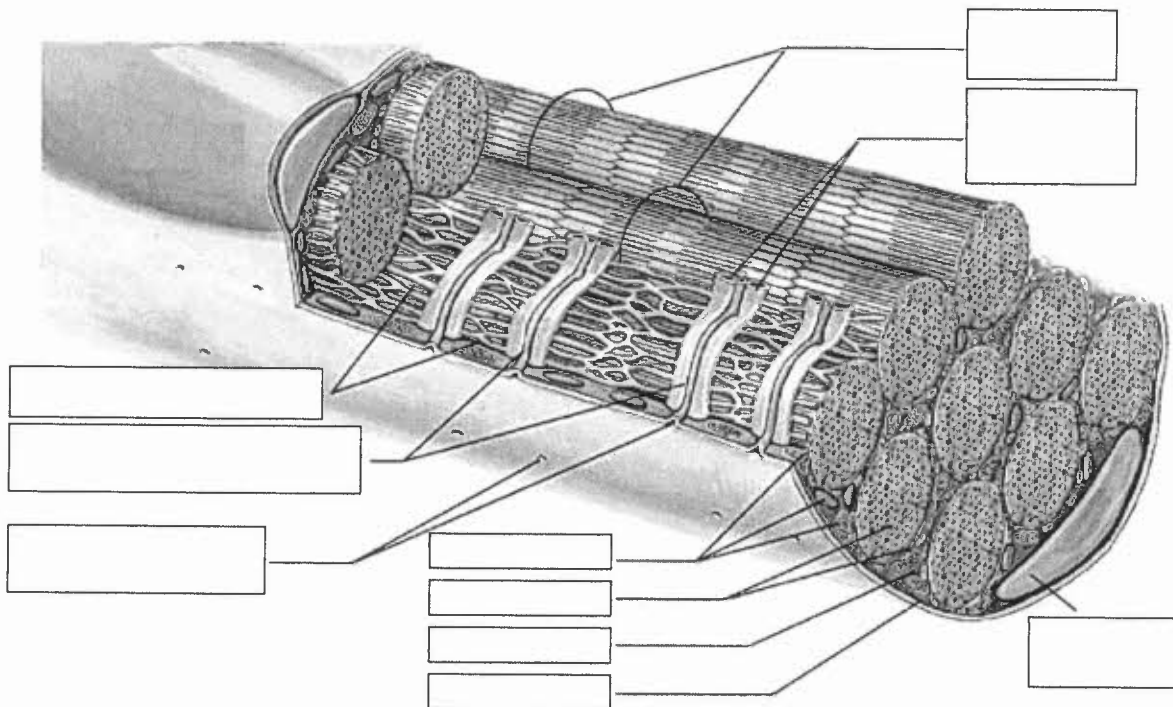
Vous répondrez sur la copie anonymée et sur ces pages
N'oubliez pas d'intégrer ces pages dans votre copie

Exercice 1 (2 points)

Définissez les termes : 1) sommation spatiale 2) sommation temporelle.

Exercice 2 (5 points)

Complétez le schéma.



Exercice 3 (3 points)

Au repos, un étudiant de 70kg a une consommation d'oxygène de 210 ml/min, un contenu en O_2 de 20 ml pour 100 ml de sang prélevé, un contenu en CO_2 de 13 ml pour 100 ml de sang prélevé, un volume d'éjection systolique de 50 ml/min et une fréquence cardiaque de 60 battements par minute.

- 1) Calculez le débit cardiaque en mL/min.
- 2) Calculez la différence artério-veineuse en O_2 .
- 3) A partir de l'équation de Fick, retrouvez le débit cardiaque.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} session, 2^{er} semestre

Année d'études : *LI*
Enseignant responsable : *Thomas Rulleau et Antoine Lefrançoise*

Durée de l'épreuve : *1 h*
Documents autorisés : *aucun*

UE T221C – Connaissances scientifiques

EC T2221 – Cinésiologie et bases biomécaniques

CONSIGNES GÉNÉRALES

QCM : les réponses sont à reporter sur la grille réponse ci-jointe.

ATTENTION : UTILISEZ UNE ENCRE NOIRE OU BLEUE.

COCHEZ LES PROPOSITIONS EXACTES SUR LA GRILLE RÉPONSE.

En cas d'erreur de votre part, effacez la totalité de la case avec du blanc correcteur et indiquez dans le cadre situé sous votre signature le numéro de la case altérée par erreur.

DANS LE CADRE RÉSERVÉ AU CODE RÉGLEMENTAIRE REPORTEZ VOTRE NUMERO DE TABLE.

Section : inscrivez **STAPS**.

VOUS N'OUBLIEREZ PAS D'INDIQUER VOS NOM, PRENOM SUR LA GRILLE REPONSE A L'EMPLACEMENT PREVU.

LA GRILLE EST A GLISSER DANS UNE COPIE ANONYMEE

IMPORTANT

Ce sujet comporte 7 pages y compris celle-ci, plus une grille de réponse.

Ce sujet comporte : **158** items.

L'UTILISATION DE LA CALCULATRICE N'EST PAS AUTORISEE

BARÈME

QCM réponse JUSTE = + 2 points

 réponse FAUSSE = - 1 point

Pour obtenir la note de 20/20, il faut obtenir 174 points.

A / Questions membre supérieur

1. La coracoïde est le processus à l'angle supéro-latéral de la Scapula en forme de doigt crochu.
2. L'acromion est le prolongement postéro-latéral de l'épine de la Scapula.
3. Le bord médial de la Scapula accueille de haut en bas les insertions de l'élévateur de la Scapula, du petit et du grand rhomboïde.
4. Le versant supérieur de l'épine de la Scapula forme la fosse infra épineuse avec la face postéro-supérieure de la Scapula.
5. Le tubercule infra-glénoidien donne insertion au muscle long biceps et le tubercule supra-glénoidien donne insertion au muscle long triceps.
6. L'articulation gléno-humérale est une articulation non congruente et non concordante.
7. L'articulation sterno-claviculaire est une articulation en selle à 2+1 degré de liberté.
8. Les ligaments extrinsèques stabilisateurs de l'articulation sterno-claviculaire sont les deux faisceaux du ligament costo-claviculaire.
9. Les ligaments coraco-claviculaires médiaux sont le trapézoïde et le conoïde.
10. Les éléments en présence de l'articulation sterno-claviculaire sont : la clavicule, le ménisque, la première côte.
11. L'articulation omo-serrato-thoracique est une Syssarconse.
12. Le petit pectoral appartient au muscle de la coiffe des rotateurs.
13. Le petit pectoral est inspireur accessoire, provoque une antépulsion du moignon et une bascule antérieure.
14. Le subclavier appartient aux pectoraux.
15. Le grand dorsal est à la partie antérieure du rachis.
16. Le grand rhomboïde appartient aux trois grands et le petit rhomboïde appartient au muscle de la coiffe des rotateurs
17. Les quatre grands sont le grand dorsal, le grand rhomboïde, le grand pectoral et le grand rond.
18. Les stabilisateurs actifs de la Gléno-Humérale (GH) sont les muscles de la coiffe des rotateurs et le long triceps.
19. Le muscle subscapulaire est un stabilisateur passif de la Gléno-Humérale (GH).
20. Le muscle supra-épineux est un muscle rotateur médial.
21. Le muscle petit rond est rotateur latéral et adducteur.
22. Le deltoïde est un muscle faible.
23. Le muscle coraco-brachial est traversé par le nerf radial branche profonde.
24. Le biceps brachial s'insère par son chef long sur le tubercule supra-glénoidien.
25. L'expansion antébrachial du biceps brachial est médiale.
26. La terminaison du brachial est sur le processus coracoïde.
27. L'expansion antébrachiale du brachial est médiale.
28. Le triceps brachial est innervé par le nerf ulnaire.
29. La palette humérale est déjetée en avant.
30. Le capitulum répond à la fovéa, c'est une sphéroïde.
31. La trochlée est une articulation de type trochoïde.
32. Le coude a la possibilité de faire des mouvements de flexion extension, de pronosupination et d'abduction-adduction.
33. Le ligament annulaire a pour fonction d'améliorer la congruence de l'articulation radio-ulnaire inférieure.

34. Le long extenseur radial du carpe effectue en dynamique une extension pure due à son insertion distale sur le 3^{ème} métatarsien.
35. Le Court Extenseur Radial du Carpe (CERC) est un épicondylien latéral contrairement au Long Extenseur Radial du Carpe (LERC).
36. Le supinateur à 2 chefs entre lesquels passe la branche profonde du nerf ulnaire mais est innervé par le nerf radial.
37. L'anconé est un muscle postérieur du coude.
38. Le long extenseur du pouce, le court extenseur du pouce et l'abducteur du pouce sont des muscles intrinsèques de la main et propre du pouce.
39. Le long extenseur du pouce et le court extenseur du pouce s'insèrent à la face antérieure du bras.
40. Le long extenseur du pouce s'insère à la face dorsale de P1 du pouce et le court extenseur du pouce s'insère à la face dorsale de P3 du pouce.
41. L'extenseur de l'index est un muscle propre du II et extrinsèque de la main.
42. L'extenseur de l'index s'insère sur le tendon du fléchisseur des doigts dévolu au deuxième doigt.
43. Le rond pronateur est en statique stabilisateur médial du coude.
44. Le fléchisseur radial du carpe appartient aux épicondyliens médiaux.
45. Le long palmaire effectue une flexion du poignet, c'est un muscle inconstant, tendu de l'épicondyle médial au rétinaculum des muscles fléchisseurs.
46. Le fléchisseur ulnaire du carpe est un muscle tendu de l'épicondyle médial au pisiforme, il stabilise donc le coude et effectue une flexion et inclinaison ulnaire.
47. L'association synergique de l'Extenseur Ulnaire du Carpe (EUC) et du Fléchisseur Ulnaire du Carpe (FUC) provoque une extension.
48. L'association synergique du Fléchisseur Radial du Carpe (FRC) et du Fléchisseur Ulnaire du Carpe (FUC) provoque une flexion.
49. Le fléchisseur superficiel des doigts à une origine multiple de l'épicondyle médiale, l'ulna, l'arcade interosseuse et le radius, sa terminaison est sur la deuxième phalange des doigts longs, c'est donc un muscle extrinsèque de la main.
50. Le fléchisseur superficiel des doigts se termine par deux insertions sur les bords latéraux des P2 des doigts long, laissant un passage en tunnel à l'extenseur des doigts.
51. Le fléchisseur superficiel des doigts se termine par deux insertions sur les bords latéraux des P2 des doigts long, il est donc stabilisateur de l'Inter Phalangienne Proximale en statique et fléchisseur du poignet et des doigts en dynamique.
52. L'effet ténodèse correspond à l'effet d'ouverture de la main grâce à son extension du poignet et la fermeture de la main grâce à la flexion.
53. Le fléchisseur profond des doigts est un muscle extrinsèque de la main, il s'insère à la face dorsale de la 3^{ème} phalange des doigts longs, il a donc 5 tendons distaux.
54. Le long fléchisseur du pouce est un muscle propre du pouce, extrinsèque de la main.
55. Le long fléchisseur du pouce s'insère sur la P2 du pouce.
56. Le carré pronateur est un muscle superficiel et le carré pronateur stabilise la radio-ulnaire inférieure.
57. La supination correspond au mouvement de ramener la paume de main vers le plafond quand le coude est fléchi.
58. La pronation correspond au mouvement de ramener la paume de main vers le plafond quand le coude est fléchi.
59. La radio-ulnaire inférieure est une articulation très congruente et très concordante.
60. La première rangée des os du carpe compte 4 os : le trapézoïde, le Lunatum, le triquetrum et le pisiforme.
61. La deuxième rangée des os du carpe compte 4 os : le Lunatum, le trapèze, le scaphoïde, l'hamatum.

62. L'articulation radio-carpienne met en présence : la première rangée des os du carpe (pisiforme, scaphoïde, triquetrum, Lunatum), le disque articulaire, la face inférieure de la tête de l'ulna.
63. Le Lunatum est un os sujet aux luxations, stabilisé entre autres par le ligament scapho-triquetral antérieur et postérieur.
64. Le ligament radié du carpe s'insère du capitatum à tous les os à proximité, à l'exception notable du Lunatum, explique en partie le risque de luxation.
65. Le ligament collatéral radial s'étire de l'apex de la styloïde radiale aux faces antérieures et postérieures du scaphoïde en 2 faisceaux
66. Les éléments stabilisateurs actifs de la radio-carpienne et de la radio-ulnaire inférieure sont principalement le Fléchisseur Ulnaire du Carpe (FUC), l'Extenseur Ulnaire du Carpe (EUC), le Fléchisseur Radial du Carpe (FRC), le Long Extenseur Radial du Carpe (LERC), le Court Extenseur Radial du Carpe (CERC) et le carré pronateur.
67. La fracture des os de l'avant-bras chez l'enfant est potentiellement compliquée par un tassement du cartilage de conjugaison.
68. Le contenu du canal carpien est : le long fléchisseur du pouce, le fléchisseur profond des doigts, le fléchisseur superficiel des doigts, le fléchisseur radial du carpe et le nerf médian.
69. Les limites antérieure, supérieure et inférieure du canal carpien sont données par le rétinaculum des muscles fléchisseurs.
70. Le canal ulnaire est délimité par le Rétinaculum des Muscles Fléchisseurs et le pisiforme, il contient le paquet vasculo-nerveux ulnaire.
71. Les éléments en présence de l'articulation carpo-métacarpienne sont la deuxième rangée des os du carpe, les têtes des métacarpiens.
72. Les articulations carpo-métacarpiennes sont des articulations planes sans exception.
73. Les éléments en présence pour la Métacarpo-Phalangiennne du I sont : la tête métacarpienne, la base de la phalange correspondante, le fibro-cartilage et les os sésamoïdes.
74. Les Métacarpo-Phalangiennes sont des articulations de type trochoïde.
75. Les ligaments collatéraux des Métacarpo-Phalangiennes sont tendus en flexion et détendus en extension.
76. Les inter-phalangiennes sont au nombre de 10 par main.
77. Les Inter-Phalangiennes sont des articulations de type ginglyme.
78. Les loges thénar et hypothénar regroupent des muscles intrinsèques de la main.
79. La loge thénar regroupe des muscles propres du V et la loge hypothénar regroupe des muscles propres du I.
80. De la superficie à la profondeur, les muscles thénariens sont : court ABDucteur, Opp, Court Flech et Add du I : aussi appelé le COCA.
81. De la superficie à la profondeur, les muscles hypothénariens sont : le court fléchisseur du V, l'ABDucteur du V, le court palmaire, l'opposant : aussi appelé le CACO.

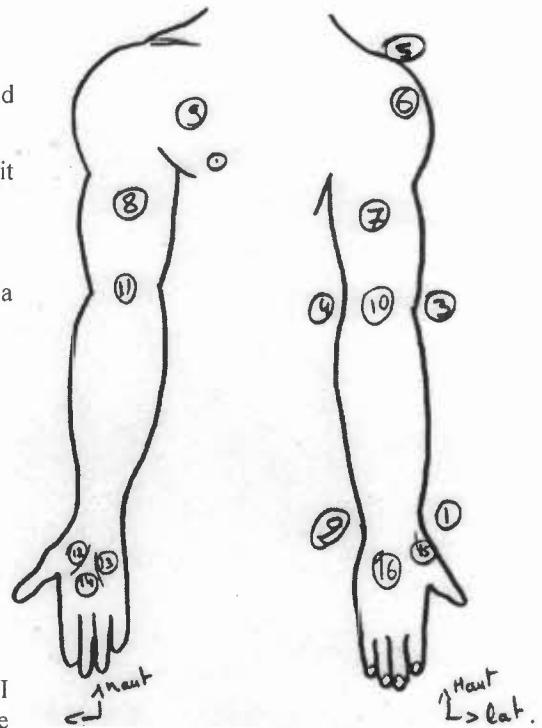
Les 20 questions suivantes font référence au schéma ci-dessous :

Vous travaillez dans un laboratoire d'analyse de la marche, vous devez placer des capteurs rigoureusement :

82. un capteur placé sur le 1 correspondra à la styloïde radiale
83. un capteur placé sur le 1 correspondra à la styloïde ulnaire
84. un capteur placé sur le 3 correspondra à l'épicondyle médial
85. un capteur placé sur le 5 correspondra à l'acromion
86. un capteur placé sur le 5 correspondra à la coracoïde
87. un capteur placé sur le 10 correspondra à l'olécrane
88. un capteur placé sur le 10 correspondra à la coronoïde

Il vous est demandé de repérer les muscles superficiels du membre supérieur

- 89. Le muscle superficiel au 7 correspond au muscle biceps brachial.
- 90. Le muscle superficiel au 7 correspond au muscle triceps brachial.
- 91. Le muscle superficiel au 8 correspond au muscle brachial.
- 92. Le muscle superficiel au 9 correspond au muscle grand pectoral.
- 93. Le muscle superficiel au 9 correspond au muscle petit pectoral.
- 94. Le muscle superficiel au 6 correspond au muscle deltoïde.
- 95. Les muscles superficiels au 6 correspondent au muscle de la coiffe des rotateurs.



Enfin, un repérage de zones topographiques est nécessaire :

- 96. Le 12 correspond à la loge hypothénarienne.
- 97. Le 13 correspond à la loge thénarienne.
- 98. Le 12 correspond à la tabatière anatomique.
- 99. Le 14 correspond à la paume de main.
- 100. Le 15 correspond à la tabatière anatomique.
- 101. Des douleurs ressenties dans la zone 14 et les doigts II, III peuvent provenir d'une compression du nerf médian dans le canal carpien.

B / Questions Rachis / Thorax / Abdomen / Périnée

- 102. Le rachis cervical forme une courbure en lordose concave en avant.
- 103. Les contraintes mécaniques diminuent du rachis cervical au rachis lombaire.
- 104. Une vertèbre type possède 7 apophyses.
- 105. Les pédicules vertébraux des vertèbres lombaires s'insèrent sur le 1/3 supérieur du corps vertébral.
- 106. Le processus épineux d'une vertèbre cervical est bifide.
- 107. L'atlas n'a pas de processus épineux mais un tubercule postérieur.
- 108. L'axis possède un processus odontoïde qui s'articule avec C0.
- 109. Le premier disque intervertébral existe entre C2 et C3.
- 110. Entre deux vertèbres, il existe deux articulations zygapophysaires qui sont des amphiarthroses.
- 111. En lordose, 40% des contraintes mécaniques du tripode passent par le disque intervertébral.
- 112. L'annulus fibrosus contient deux types de fibres : directes et hélicoïdales.
- 113. Le ligament longitudinal ventral est solidaire de la face antérieure des corps vertébraux et des disques intervertébraux.
- 114. Les ligaments jaunes relient entre eux les pédicules de deux vertèbres adjacentes.
- 115. La vertèbre cervicale C6 possède 4 zones articulaires.

116. La vertèbre thoracique T12 possède 8 zones articulaires.
117. Le rachis lombaire facilite les rotations.
118. Les muscles érecteurs du rachis font parti du groupe profond, ce sont des muscles intrinsèques et sont constitués de 3 familles : les ilio-costaux, les longissimus, les semi-épineux.
119. Les multifidus, par leur tonicité, ont un rôle dans l'équilibre au cours de la marche et la station érigée.
120. Les muscles suboccipitaux sont de petits muscles cervicaux supérieurs qui participent à la mobilisation de la tête et de la face.
121. L'arachnoïde est la méninge la plus profonde, au contact de la moelle spinale.
122. Un nerf spinal est attaché à la moelle spinale par une racine antérieure sensitive et une racine postérieure motrice.
123. La moelle spinale s'arrête en L1/L2.
124. Le thorax se divise en 3 compartiments : 2 cavités pleurales, un médiastin.
125. L'œsophage traverse le diaphragme au niveau T12.
126. La veine cave inférieure traverse le diaphragme au niveau T9.
127. Les côtes flottantes n'ont pas d'articulation costo-transversaire.
128. Le sommet du manubrium sternal possède une échancrure nommée incisure jugulaire.
129. Les articulations manubriosternale et xiphosternale sont des arthrodies.
130. Les cartilages costaux permettent de donner de l'élasticité à la cage thoracique.
131. L'articulation costo-transversaire est une diarthrose entre tubercule costal et le processus épineux de la vertèbre correspondante.
132. L'articulation costo-corporéale met en relation la tête de la côte avec deux corps vertébraux.
133. La 5^{ème} côte s'articule avec le corps vertébral de T5 et T6, et avec le processus transverse de T5.
134. Il y a antériorisation du sternum à l'inspiration.
135. Les muscles intercostaux interne et intime protègent le paquet vasculo-nerveux intercostal.
136. Les muscles subcostaux sont à la face postérieure du thorax dans le même plan que les intercostaux intimes.
137. Le diaphragme possède un centre phrénique, qui est sa partie tendineuse, située de façon centro-latérale droite pour supporter la masse cardiaque.
138. Sur une expiration forcée ou contrôlée, le rôle des muscles abdominaux est essentiel.
139. L'expiration est un phénomène passif à volume courant, permis grâce à l'élasticité du thorax.
140. Un hile pulmonaire permet l'entrée dans le poumon notamment d'une bronche souche, de deux artères pulmonaires désoxygénées, d'une veine pulmonaire oxygénée, de vaisseaux bronchiques, nerfs, lymphatiques.
141. Le médiastin est une région étroite qui est une voie de passage ou la localisation d'organes : axe trachéo-bronchique, œsophage, pharynx, larynx, cœur, péricarde, gros vaisseaux.
142. La plèvre est constituée de deux feuillets : la plèvre pariétale adhérente aux poumons et la plèvre viscérale en rapport avec la paroi.
143. S'il existe de l'air dans la cavité pleurale normalement virtuelle, il s'agit d'une pathologie nommée pneumothorax.
144. Le tronc artériel pulmonaire amène du sang oxygéné à l'atrium gauche.
145. L'œsophage est en avant de la trachée au niveau thoracique.
146. L'ensemble des viscères abdominaux a un rôle digestif.
147. La paroi abdominale se contracte à l'inspiration forcée.
148. Les pôles supérieurs des reins ainsi que les glandes surrénales sont protégés en arrière par les dernières côtes.
149. Le muscle transverse de l'abdomen possède un rôle majeur de compression viscérale.

150. Le muscle pyramidal est inconstant et en arrière du droit de l'abdomen.
151. Il faut privilégier la co-contraction des muscles spinaux para vertébraux et abdominaux en prévention de troubles rachidiens.
152. L'estomac débouche dans l'intestin grêle dans le jéjunum.
153. Le duodénum forme un C, entoure la tête du pancréas et est situé en sus ombilical.
154. Le colon sigmoïde fait suite au colon ascendant.
155. Le foie a une fonction digestive endocrine et une fonction métabolique exocrine.
156. La vésicule biliaire est à la face viscérale du foie et ainsi lui est postérieure.
157. La rate est un élément du système digestif ayant une fonction lymphoïde d'épuration sanguine
158. Les reins sont situés postérieurement dans la cavité péritonéale.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 1^{ère} année*
Enseignant responsable : *Baptiste Viaud*

Durée de l'épreuve : *1 h 30*
Documents autorisés : *aucun*

UEF T221C : Connaissances scientifiques (2)
EC T2232 : Introduction à la sociologie (2)

Indiquez sur votre copie le nom de l'enseignant ayant assuré les Travaux Dirigés (François Potier ; Cédric Richet).

Vous devez traiter obligatoirement les deux questions. Les connaissances liées à l'enseignement magistral mobilisées dans votre démonstration doivent être accompagnées d'illustrations issues des textes étudiés lors des séances de travaux dirigés.

Question n°1 : 10 points

Norbert Elias fait de l'homme un construit historique. Pierre Bourdieu parle quant à lui d'agent social. Expliquez en quoi ces propositions théoriques sont une invitation à rompre avec l'idée que nous disposons de la maîtrise consciente de nos propres actions, indépendamment des structures existantes.

Vous prendrez appui sur au moins deux textes du polycopié afin d'étayer votre argumentation.

Question n°2 : 10 points

En quoi la construction sociale et historique des conduites humaines permet-elle de penser les pratiques sportives de manière originale, à l'encontre des catégories spontanées de perception du sport fondées sur l'origine, le niveau de violence ou la démocratisation de cette activité ?

Vous prendrez appui sur au moins deux textes du polycopié afin d'étayer votre argumentation.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : L1
Enseignant responsable : V.Thomas-Ollivier

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : aucun

UEF T221C-- : Connaissances scientifiques
EC T221C2- : Cognition, apprentissage et performance

Question 1 : Décrivez les différentes approches théoriques de l'apprentissage moteur. (5 points)

Question 2 : Après avoir défini ce qu'est l'apprentissage, vous expliquerez comment il est possible de le mesurer. (5 points)

Question 3 : Comment les « stades » (étapes successives du traitement de l'information) ont-ils pu être identifiés dans les travaux de recherche en psychologie cognitive ? (5 points)

Question 4 : Comment les facteurs liés à la maturation et à l'apprentissage se combinent-ils dans construction du répertoire moteur de l'individu ? (5 points)

Université de Nantes
UFR STAPS
Année universitaire 2012/2013
2^{ème} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 1 STAPS*

Enseignants responsables : *F. Mandin*

Durée de l'épreuve : *1 heure 30*

Documents autorisés : *aucun*

UE : T221C : Connaissances scientifiques
EC T221C6 : Introduction au droit du sport

Sujet : Réalisez sur votre copie la fiche de l'arrêt (1) et son analyse (2) en suivant le plan et en répondant aux questions posées.

I/ Fiche d'arrêt (10 points)

1 - Date

2 - Règles de droit

3 - Faits

4 – Procédure (répondez de manière précise sur votre copie aux deux questions)

4.1 - Que demande Yann X. ? Quels sont le ou les arguments ?

4.2 - Quelle est la réponse de la Cour d'appel ?

5 - Problème de droit (choisissez parmi les trois problèmes, le problème qui vous paraît le mieux correspondre à l'arrêt. Ecrivez sur votre copie votre choix en indiquant 5.1, 5.2 ou 5.3)

5.1 – Est-ce que l'activité de pêche organisée par Yann. X constitue une activité physique et sportive ?

5.2 - Est-ce que Yann X. est coupable d'exploitation d'un établissement où sont pratiquées une ou des activités physiques ou sportives ?

5.3 – Est-ce que Yann. X doit souscrire une assurance sportive au motif qu'il exploite un établissement où sont pratiquées une ou des activités physiques ou sportives ?

6 - Solution

Dispositif

Motifs

II/ Analyse de l'arrêt (10 points)

1/ Rappel des textes appliqués en respectant la hiérarchie des normes juridiques

2/ Analyse du raisonnement juridique.

2.1 - Quel est le raisonnement juridique suivi par la Cour de cassation ?

2.1.1 – Principe juridique: exposé du sens de la règle et de la jurisprudence.

2.1.2 – Or : exposé des faits.

2.1.3 – Donc : exposé la concordance entre le principe juridique et les faits.

2.2 - Est-ce que le raisonnement de la Cour de cassation vous paraît juridiquement satisfaisant ? Autrement dit, a-t-elle eu raison de considérer que l'activité de pêche en mer dès lors qu'une telle activité, si elle n'est pas nécessairement sportive, n'en est pas moins physique est une activité physique ou sportive ?

Arrêt

Cour de cassation, chambre criminelle, 7 octobre 2008 (n° de pourvoi: 08-80378)

La cour de cassation, chambre criminelle, a rendu l'arrêt suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par :

- X... Yann,

contre l'arrêt de la cour d'appel de RENNES, 3e chambre, en date du 29 novembre 2007, qui, pour infractions au code du sport, l'a condamné à 5 000 euros d'amende dont 2 000 euros avec sursis ;

Vu le mémoire produit ;

Sur le premier moyen de cassation [...]

Sur le second moyen [...]

Sur le second moyen de cassation, pris de la violation des articles L. 463-3 du code de l'éducation, 37 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, 6 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993, 1er du décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution, 1er du décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir et 593 du code de procédure pénale, défaut de motifs et manque de base légale ;

"en ce que l'arrêt attaqué a déclaré Yann X... coupable d'avoir exploité un établissement d'activités physiques ou sportives sans souscription d'assurance, en l'occurrence la pêche en mer à la ligne, et de l'avoir, en conséquence, condamné à une amende de 5 000 euros, dont 2 000 euros avec sursis ;

"aux motifs que Yann X... soutient qu'il dispose d'un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie Generali France dont le représentant à Carnac est M. Z..., qui le garantit pour le cas où sa responsabilité civile serait engagée dans le cadre de ses activités d'organisateur de parties de pêche à la ligne en mer ; qu'à l'appui de ses assertions, il produit une attestation de son assureur datée du 2 avril 2004, aux termes de laquelle, selon contrat n° AA455053 à effet du 1er février 2004, son navire le Dranem V est garanti pour les dommages causés par le bateau aux ouvrages du port, les dommages tant corporels que matériels causés aux tiers par le bateau et engageant la responsabilité civile de son propriétaire et en cas de naufrage pour le renflouement et le retraitement de l'épave ; qu'il produit une seconde attestation du même assureur datée du 23 septembre 2004, dont il résulte que le contrat susvisé précise que le bateau assuré est utilisé en charter et qu'il est ainsi affecté au transport de passagers payants, en vue d'effectuer un parcours déterminé pour une durée déterminée ; que, cependant, il ne résulte nullement des documents produits que le navire Dranem V, dont Yann X... est propriétaire, soit assuré pour les dommages subis par les personnes embarquées à titre onéreux sur cette unité pour se livrer à une activité de pêche en mer à la ligne ;

"alors que la pêche maritime de loisir, qui se définit comme la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille, est une activité distincte de la pêche maritime sportive ; que le propriétaire d'un navire, qui organise une activité de pêche maritime à la ligne de loisir, n'a aucune obligation d'assurance pour les dommages subis par les pratiquants de cette activité ; que Yann X... soutenait que les personnes qu'il accueillait à bord de son navire ne pratiquaient que la pêche maritime à la ligne de loisir et non pas la pêche maritime à la ligne sportive ; qu'il en déduisait qu'aucune l'obligation n'était mise à sa charge de s'assurer contre les dommages subis par les pratiquants, du fait de la spécificité de cette activité ; qu'en se bornant à affirmer que le navire Dranem V, dont Yann X... était propriétaire, n'était nullement assuré pour les dommages subis par les personnes embarquées à titre onéreux pour se livrer à une activité de pêche en mer à la ligne, sans rechercher quelle était la nature de l'activité de pêche maritime à la ligne pratiquée à bord du navire de Yann X..., la cour d'appel n'a pas légalement justifié sa décision" ;

Attendu que, pour déclarer Yann X... coupable d'exploitation d'un établissement où sont pratiquées une ou des

activités physiques ou sportives, sans avoir souscrit des garanties d'assurance couvrant la responsabilité civile, délit prévu par l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984, devenu les articles L. 321-7, L. 321-8 et L. 322-2 du code du sport, l'arrêt se prononce par les motifs reproduits au moyen ;

Attendu qu'en l'état de ces énonciations procédant de son pouvoir souverain d'appréciation, d'où il résulte que le prévenu n'a pas souscrit de garanties d'assurance correspondant à l'activité concernée de pêche en mer, et dès lors qu'une telle activité, si elle n'est pas nécessairement sportive, n'en est pas moins physique, la cour d'appel a justifié sa décision ;

D'où il suit que le moyen ne peut être admis ;
REJETTE le pourvoi

Code du sport

Article L322-2 : « Les établissements où sont pratiquées une ou des activités physiques ou sportives doivent présenter pour chaque type d'activité et d'établissement des garanties d'hygiène et de sécurité définies par voie réglementaire »

Article L321-7 : « Sans préjudice des autres dispositions du présent chapitre, l'exploitation d'un établissement mentionné à l'article L. 322-2 est subordonnée à la souscription par l'exploitant d'un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des enseignants mentionnés à l'article L. 212-1 et de tout préposé de l'exploitant, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées. »

Article L321-8 : « Le fait d'exploiter un établissement mentionné à l'article L. 322-2 sans souscrire les garanties d'assurance prévues à l'article L. 321-7 est puni de six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende. »